

BUREAU CENTRAL
MÉTÉOROLOGIQUE

176, rue de l'Université

CABINET DU DIRECTEUR

Paris, le 13 Mars 1888

Mon cher collègue,

Objet :

La circulaire de M^r le Président du Comité International relative à la convocation d'un congrès météorologique m'engage à vous soumettre à la hâte quelques observations dont j'espère que vous apprécierez la valeur.

Le congrès de Vienne en 1873 avait établi les règles d'un comité qui devait lui survivre dans l'intervalle des sessions. Ce comité qui s'appelait permanent disparaissait de droit après un Rapport du Président au nouveau congrès et était ensuite reconstitué. — C'est ce qui s'est passé au Congrès de Rome en 1879, où le comité a pris le titre de météorologique international.

Il avait été convenu ensuite à Vienne que le congrès météorologique se réunirait tous les 5 ans. — Par suite de diverses circonstances, cet intervalle s'est trouvé pour la première fois de 6 années, mais le congrès de Rome n'a rien changé à cette règle qu'il n'a pas été possible d'appliquer jusqu'à présent.

En toute rigueur, le mandat du Comité international devrait donc cesser au bout de 5 années, mais je me hâte

à Monsieur

J'ajouté que cette interprétation étroite de
la lettre ne serait pas conforme aux in-
tentions du congrès météorologiques. Nous
avons donc pu sans scrupule continuer
nos travaux plus longtemps, mais nous ne
devons pas oublier que nos pouvoirs
datent aujourd'hui de 9 ans et que
le moment peut être venu de demander
une nouvelle consécration à un congrès.
Si on ne le réunit pas à bref délai, ou
même si on émet l'opinion que les
congrès ne sont plus nécessaires, je me
demande avec inquiétude si notre autorité
n'en sera pas compromise et si nous ne
sommes pas exposés à de critiques
justifiées.

Il ya des pays importants qui ne sont
pas directement représentés au Comité
international: tels sont l'Espagne, la
Belgique, le Danemark, la Suède, la
Suisse, etc... J'omet à dessein les
institutions météorologiques indépendantes
les uns de autre qui existent dans
certaines nations réunies sous un même
régime politique.

Quelle serait la réponse du Comité si
une réclamation venait à se produire
sur la validité actuelle de votre mandat?

En outre, la physique du globe ne peut
faire de grands progrès que par l'étude
de phénomènes qui se produisent sur le

Monde entier et nous avons intérêt manifeste
à établir un lien plus intime entre les
services d'Europe et ceux des autres contrées.

Il me paraît donc nécessaire que cette
question soit discutée avec tout le soin qu'elle
mérite et que nous prenions des mesures
pour que la constitution du Comité inter-
national soit réglée d'une manière
plus durable.

Dans cette situation, est-il opportun de
provoquer la réunion d'un nouveau congrès,
ou bien, si plusieurs gouvernements estiment
qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ce
projet, existe-t-il un autre moyen d'arriver
à un résultat équivalent?

En ce qui me concerne, je pense, comme j'ai
eu déjà l'honneur de l'exposer à M^r le
Président, que la solution la plus correcte
serait d'avoir recours à un congrès de même
caractère que les précédents. Le Comité lui
rendrait compte de sa mission terminée
et le congrès pourrait alors prendre une
détermination quelconque, par exemple
s'ajourner à une date fixe ou à une
date indéterminée et constituer sur des
bases plus larges un comité international
avec un mandat élargi et de plus
longue durée.

Cependant j'admets volontiers que si la réunion
d'un congrès soulève dans la pratique trop
de difficultés et est impossible de ne pas en

tenir compte. Dans ce cas on pourrait peut-être
provoquer une conférence entre les Directeurs effec-
tifs des Institutions météorologiques indépendantes.
Une telle réunion pourrait avoir lieu sans
exiger les Démarches diplomatiques d'un congrès
et elle pourrait avoir la même autorité puis-
qu'elle comprendrait les personnes les plus
intéressées dans les questions à résoudre. Je
n'ai pas eu le temps d'examiner complètement
les conséquences de cette proposition mais je
me permets de la soumettre à vos méditations.

Je ne dirai qu'un mot sur la question de
savoir s'il y aura matière à discussion dans
un congrès. Je n'ai aucun souci sur ce rapport:
une science qui marche à toujours, du
nouveau, comme matériel d'observation,
comme extension de travaux et comme sujet
d'étude. Je me suffira de citer comme questions
survenues depuis le congrès de Rome les
perturbations magnétiques et la propagation
des tremblements de terre.

En résumé, le moment me paraît venu pour
le Comité de prendre un parti important
et il me semble que la question est assez
grave pour ne pas être soumise au résultat
d'un vote par correspondance. Je ne permets
donc d'insister auprès de vous pour demander
que le Comité se réunisse cette année pour
discuter. Le lieu et l'époque de la réunion
me sont absolument indifférents et j'accepterai
d'avance le choix de nos collègues. +

Je vous prie d'excuser ce qu'il peut y avoir de
désordre dans cette lettre écrite trop rapidement.
Je vous serais très obligé de me donner votre avis
ou de le transmettre à M^r le Président du Comité.
Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance
de mon sentiment bien dévoué
H. Mascart